



15 janvier 2020

LIGUE REGIONALE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DE RUGBY

LIGUE REGIONALE GRAND EST DE RUGBY

SAISON 2019 – 2020

REGLEMENT DE LA PHASE COMMUNE INTERLIGUES

U19 MASCULINS

Sommaire

1	<i>Clubs participants</i> :	2
2	<i>Principes</i> :	2
3	<i>Qualification pour les phases finales de Ligue</i> :	3
3.1	Bourgogne Franche-Comté	3
3.2	Grand Est	3
3.2.1	Phase finale Grand Est Régional 1 U19	3
3.2.2	Phase finale Grand Est Régional 2 U19	3
4	<i>Finances</i> :	3
4.1.1	Déplacement :	3
4.1.2	Arbitrage :	3
4.1.3	Représentant fédéral :	4
4.1.4	Terrains neutres :	4
5	<i>Contacts</i> :	4



Les Ligues Grand Est et Bourgogne Franche-Comté ont décidé d'organiser une phase commune pour la catégorie U19.

1 Clubs participants :

L'ensemble des clubs de la Ligue BGFC LR2 M19 sont intégrés hormis le club de Pougues qui a décliné.
L'ensemble des clubs de la Ligue GRAND EST LR 1/2 U19 sont intégrés.

2 Principes :

4 poules de 4 sont construites suivant une réflexion géographique et sportive.

L'heure officielle des rencontres est 16H00. Chaque demande de modification devra faire l'objet de la transmission du fichier en regard au moins 72 heures avant la rencontre.

Les matchs se dérouleront en Aller-Retour. Cependant, certaines rencontres, compte tenu de l'éloignement des clubs en présence, sont proposées pour un déroulement sur terrain neutre. Toutefois, si les 2 clubs se mettent d'accord pour accueillir chacun leur match, la Commission des Epreuves validera ce principe. Les clubs devront en avertir la Commission 3 semaines avant la rencontre.

La Commission des épreuves est en charge de la recherche et de la validation des terrains neutres, et également de la demande de désignation des officiels de match pour cette rencontre.

L'arbitrage sera confié à la Ligue d'appartenance du terrain neutre ou à la Ligue du club recevant.

Conformément aux engagements et à la 1^{ère} phase, un Représentant fédéral sera désigné sur chaque rencontre concernant un club de Bourgogne Franche-Comté.

L'ensemble des rencontres se dérouleront sous le format **feuille de match électronique**.

La Commission des épreuves de la Ligue Grand Est, en collaboration avec la Ligue BGFC, sera en charge du suivi de la compétition.

La Ligue BGFC, en collaboration avec le Secrétaire Général du GE, sera en charge du suivi régalié des rencontres et des anomalies éventuelles.



3 Qualification pour les phases finales de Ligue :

3.1 Bourgogne Franche-Comté

La meilleure équipe, issue de la Ligue BGFC, de chaque poule, sera qualifiée pour les ½ finales de la Ligue. Le classement inter poule et les oppositions des ½ finales seront construit selon les articles 340-1 et 343 des RG de la FFR.

Les ½ finale se dérouleront, sur terrain neutre, le samedi 9 mai 2020 et la finale se déroulera le dimanche 17 mai. Le vainqueur de cette finale sera champion BGFC LR2 M19.

3.2 Grand Est

3.2.1 Phase finale Grand Est Régional 1 U19

Dans chaque poule, l'équipe issue de la Ligue Grand Est la mieux classée sera qualifiée pour les demi-finales de Régional 1. Ces demi-finales auront lieu le samedi 9 mai sur terrain neutre.

Les vainqueurs joueront la finale pour l'attribution du titre de champion Grand Est de Régional 1. Le vainqueur de la finale sera qualifié pour les barrages de National U18 pour la saison 2020/2021. La finale aura lieu le samedi 16 mai à Metz.

Le vainqueur de la finale sera champion Grand Est de Régional 1 U19 et sera qualifié pour les barrages de montée en National U18 en 2020/2021.

3.2.2 Phase finale Grand Est Régional 2 U19

Dans chaque poule, l'équipe issue de la Ligue Grand Est classée deuxième sera qualifiée pour les demi-finales de Régional 2. Elles auront lieu le samedi 9 mai sur terrain neutre.

Les vainqueurs joueront la finale pour l'attribution du titre de champion Grand Est de Régional 2. La finale aura lieu le samedi 16 mai à Metz.

Le vainqueur de la finale sera champion Grand Est de Régional 2.

4 Finances :

4.1.1 Déplacement :

L'ensemble des rencontres verra l'application de l'article 644 des RG de la FFR.

4.1.2 Arbitrage :

Les frais d'arbitrage seront assumés par le club « recevant ». Sur terrain neutre, le club considéré comme « recevant » assumera ces frais.



Montants : Application du règlement financier de la Ligue d'appartenance de l'arbitre.

4.1.3 Représentant fédéral :

Chaque RF désigné sera défrayé à hauteur de 120€. La prise en charge des frais sera répartie comme suit :

40€ par club présent imputé sur le compte club

40€ par les Ligues

Le règlement sera effectué par la ligue d'affiliation du RF sur transmission des notes de frais.

Il devra être présent au minimum 1 heure avant la rencontre.

4.1.4 Terrains neutres :

Le club accueillant se verra attribuer la somme de 300€, par écriture sur le compte club. Il devra, en contrepartie, assumer les réceptions des équipes et officiels de match et appliquer l'ensemble des obligations au bon déroulement d'une rencontre compétition.

Pour chaque rencontre sur terrain neutre, chaque club se verra imputer la somme de 75€, au profit du club accueillant, la différence étant assumée par les Ligues Régionales.

Le suivi financier sera construit par les Commission des épreuves et transmis aux trésoriers généraux des Ligues.

5 Contacts :

Les correspondances entre les Ligues et les clubs se feront via les boites @ffr.fr des clubs.

Suivi compétition : Jean-Marc JACOB (Ligue Grand Est) : jean-marc.jacob@lrger.fr ; 06.81.10.14.63

En charge relation BGFC : Christian BUISSON

Suivi discipline et règlement : Ligue BGFC : 2002B@ffr.fr ; 03.80.22.01.51

Suivi finances et terrain neutres BGFC : Pierre BODIN ; casopi@wanadoo.fr tel : 06.14.26.03.56

Relations RF désignations : Pierre PAILHES et Eric SONDON